02/11/2026

FO FINANCES

ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Arrêts maladie : les partenaires sociaux et le gouvernement négocient sous contrainte budgétaire en vue d'une réforme structurelle

Alors que l'exécutif fixe comme objectif 1 milliard d'euros d'économie, les représentants syndicaux et patronaux redoutent des débats tronqués sur les questions de pénibilité et de conditions de travail.

Par Bertrand Bissuel et Thibaud Métais

Placés dans une seringue. Jeudi 29 octobre, les syndicats et le patronat ont engagé une négociation sur les arrêts maladie. Ils se prêtent à cet exercice car le gouvernement leur a demandé de se saisir du sujet, en suivant une feuille de route très précise. Pour l'exécutif, la réflexion à venir des acteurs sociaux doit servir de *« préalable »* à une *« réforme structurelle »*.

Sur le papier, il s'agit d'améliorer *« la santé des travailleurs »* et le *« fonctionnement des entreprises »* tout en réalisant des *« économies ciblées à 1 milliard d'euros en année pleine »*. Mais l'objectif financier semble être en tête des priorités du pouvoir en place, même si celui-ci ne l'affiche pas aussi explicitement. Les organisations d'employeurs et de salariés sont invitées à conclure leurs discussions *« au plus tard le 19 décembre »*.

Le chantier lancé jeudi vise à contrer une évolution *« très inquiétante »*, comme l'écrit le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, dès le début de la lettre qu'il a envoyée, le 7 octobre, aux syndicats et au patronat pour leur spécifier ses attentes. Entre 2019 et 2025, le nombre des arrêts de travail s'est accru de 10 %, ce qui pèse sur les comptes de la Sécurité sociale puisqu'elle prend en charge le salarié afin de compenser la rémunération non perçue durant son absence.

En 2025, souligne M. Farandou, les dépenses d'indemnités journalières *« se sont élevées à 17,9 milliards d'euros »*, la somme recouvrant des arrêts liés à des motifs médicaux *« ordinaires »*, à une grossesse ainsi qu'à une pathologie ou à un accident imputable à l'activité professionnelle. S'y ajoutent les montants déboursés au titre des *« absences pour raison de santé »* dans la fonction publique, dont le coût a *« été estimé à 15,1 milliards en 2022 »*, rapporte le ministre.

« Négociation sous contrainte »

Des mesures ont été prises par le gouvernement de Sébastien Lecornu – par exemple en intensifiant les contrôles ou en sensibilisant les actifs sur la nécessité de veiller à leur santé (vaccination, examens médicaux…). Mais le but, aujourd'hui, est d'aller plus loin. M. Farandou affirme qu'il veut d'abord miser sur le dialogue, *« plutôt que de procéder immédiatement et par voie réglementaire »* – c'est-à-dire par décret. Cependant, les discussions devront s'inscrire autour de trois axes : *« mener une politique active de prévention »*, revoir tous les *« paramètres »* du système d'indemnisation, *« responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs »* – c'est-à-dire les médecins, les employeurs et les salariés. Le ministre évoque aussi des *« ajustements »,* au niveau des règles de prises en charge, qui sont devenus *« indispensables »*, du fait du *« nécessaire impératif de maîtrise des dépenses »*.

Face à un cahier des charges bien rempli, avec des délais courts et un objectif de rendement ambitieux, plusieurs responsables syndicaux et patronaux estiment être mis sous pression. Secrétaire nationale de la CFDT, Isabelle Mercier regrette qu'il y ait une forme de *« précipitation »* dans la démarche. En matière de prévention et de réduction de la pénibilité, explique-t-elle, *« il faut du temps »* pour essayer de dégager un terrain d'entente avec les représentants des entreprises.

La militante cédétiste craint que le cadre proposé par M. Farandou ne permette pas de conduire une réflexion *« sérieuse et en profondeur »* sur ces thématiques. Cependant, il est important, à ses yeux, d'occuper un *« espace »* où des thèmes concernant au premier chef les travailleurs peuvent être examinés. Même si les tractations s'annoncent ardues sur le volet financier, la CFDT *« vise un accord »*, car les acteurs sociaux ont *« intérêt à garder la main sur ces sujets »*.

« C'est une négociation qui s'ouvre sous contrainte », enchaîne Eric Gautron, secrétaire confédéral de Force ouvrière. Toutefois, son organisation, qui revendique un fort attachement à la délibération collective, pense qu'il faut s'y impliquer, *« plutôt que de se laisser imposer des mesures par voie réglementaire »*. Si des efforts sont réclamés, les entreprises auront *« une large part »* à prendre, ajoute M. Gautron, qui se montre très prudent sur le positionnement de sa centrale, en faisant comprendre qu'elle ne signera pas n'importe quoi ni à n'importe quel prix.

Interrogations sur le débouché

La CGT, par la voix de son secrétaire confédéral, Denis Gravouil, dit être l'arme aux pieds. *« Sur le fond*, explique-t-il, *on sait qu'on va déjà vers l'affrontement, car les points de vue des uns et des autres sont connus : le patronat veut parler des abus des salariés, alors que la fraude est plutôt du côté des professionnels de santé ou des employeurs qui ne paient pas de cotisations. »* Au cours des semaines à venir, il a l'intention de rappeler que des économies peuvent être réalisées *« si on aborde la prévention à long terme »*. Il entend aussi mettre sur la table *« la sous-déclaration des accidents du travail, les arrêts maladie pour souffrance psychique »*, etc.

Au sein du patronat, des interrogations émergent sur le débouché de l'exercice : s'agit-il de parvenir à un accord national interprofessionnel, qui serait transposé dans la loi, ou à un simple *« relevé de conclusions »* ? *« La forme reste un peu floue »*, déclare Eric Chevée, vice-président de l'organisation Les entrepreneurs (ex-Confédération des petites et moyennes entreprises). Selon lui, *« on ne négocie jamais dans la bonne ambiance quand il s'agit de trouver des économies, mais cela mérite qu'on fasse le tour de la question »*. Pour M. Chevée, la question posée est simple : *« Soit on met à contribution tout le monde, soit on regarde du côté de ceux qui abusent, tant chez les salariés que les entreprises, ou même chez d'autres acteurs »*, soutient-il en faisant allusion aux médecins.

Quant à l'Union des entreprises de proximité, son représentant, Laurent Boulangeat, doute que le dossier puisse être *« traité de manière structurelle »* en un mois et demi. Mais il considère que l'échange vaut la peine d'être mené, dans l'intérêt des salariés, des employeurs et de la soutenabilité de notre modèle de protection sociale. Jeudi, lors de leur première réunion qui s'est tenue en visioconférence, les acteurs sociaux ont défini un programme, sans entrer dans le vif du sujet. Six rencontres supplémentaires sont prévues, la dernière devant avoir lieu le 14 décembre.

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Budget : comment le gouvernement compte réduire de plus de 9 milliards d'euros le déficit de la Sécurité sociale

Par Jean Cittone

DÉCRYPTAGE - Sébastien Lecornu prévoit de faire passer le déficit de 21,8 milliards à 12,7 milliards d'euros en 2027. Une piste ambitieuse, qui suppose des choix impopulaires.

Amaigrir la Sécurité sociale pour la préserver. C'est la ligne tenue par Sébastien Lecornu, qui propose de réduire de 9,1 milliards d'euros le déficit des comptes sociaux, pour le faire passer de 21,8 milliards à 12,7 milliards d'euros en 2027, dans le cadre du prochain budget annuel de la Sécurité sociale (PLFSS), rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale et examiné au Sénat à partir de cette semaine. Une trajectoire ambitieuse de réduction du déficit, mais qui implique de mettre les Français davantage à contribution en restreignant certaines prestations.

Comme ailleurs en Europe, les deux principaux postes de dépenses de protection sociale sont la retraite et la santé, loin devant les aides pour les familles, les chômeurs et les locataires. Ce sont donc les seniors et les retraités auxquels le gouvernement a choisi de demander la plus forte contribution pour réduire les coûts sociaux. Les pensions de retraite, habituellement revalorisées chaque année pour tenir compte de l'inflation, pourraient être désindexées l'an prochain, sauf pour celles inférieures à 1 260 euros. Économie pour les comptes publics : 4,1 milliards d'euros. Tout le monde ne s'accorde pas sur les conséquences de cette mesure : là où le Conseil d'orientation des retraites (COR), rattaché à Matignon, pointe un risque *« récessif »*, avec à terme des suppressions d'emplois, une étude de l'Insee a mis en évidence que les 25 milliards d'euros de revalorisation de 2024 ont été épargnés dans leur grande majorité… Et n'ont donc pas soutenu directement la croissance.

5,5 milliards d'économies dans la santé

Sébastien Lecornu propose aussi de raboter l'abattement de 10 % sur les pensions des retraités, qui leur permet de réduire le montant de leurs revenus imposables. Il table sur une économie de 1,4 milliard d'euros en 2027. Ces deux mesures étaient déjà sur la table lorsque François Bayrou et Michel Barnier étaient à Matignon, mais les parlementaires avaient opposé une fin de non-recevoir. L'actuel ministre des Comptes publics, David Amiel, rappelle que l'effort demandé aux retraités représente environ 5,4 milliards d'euros, soit *« 10 % de l'effort total dans ce budget, alors que les retraités représentent 25 % de la population française ».*

Les dépenses de santé prises en charge par la Sécurité sociale pourraient elles aussi subir une cure d'amaigrissement forcée l'an prochain. Le PLFSS fixe chaque année un plafond de dépenses de santé (Ondam) à ne pas dépasser. Un exercice périlleux : même en l'absence de nouvelles mesures, les dépenses de santé augmentent mécaniquement, tirées par le vieillissement de la population et les maladies chroniques. L'Ondam progresse donc inexorablement, mais les pouvoirs publics peuvent juguler ce phénomène. En 2027, alors que les dépenses augmenteraient naturellement de 4 % environ, Matignon propose un Ondam en hausse de 2 %, soit 5 milliards d'euros de hausse des dépenses évités, pour un total de près de 280 milliards (en ville et à l'hôpital).

1,2 milliard d'euros transférés aux complémentaires

Pour ce faire, le gouvernement préconise de transférer certains remboursements aux complémentaires santé, pour 1,2 milliard d'euros. Cela implique à la fois de réduire le giron de la Sécurité sociale et de faire payer un peu plus les Français, car les mutuelles augmenteront leurs tarifs. Les 2 millions à 3 millions de Français n'ayant pas de mutuelle devront eux payer pour être soignés.

Le gouvernement n'en est pas à son coup d'essai. Ces derniers mois, l'exécutif a pris plusieurs mesures pour diminuer les dépenses de l'État tout en augmentant celles des Français. Cet été, le ministère de la Santé a annoncé une hausse du plafond maximal des franchises médicales et des participations forfaitaires. Il s'agit de la somme non remboursée à chaque acte ou rendez-vous médical, après prise en charge par l'Assurance-maladie et la mutuelle. Un reste à charge ne pouvant pas dépasser un plafond annuel, jusqu'alors fixé à 100 euros. Depuis le 1er octobre, il est à 140 euros. Le gouvernement rappelle que ce nouveau plafond correspond à une simple prise en compte de l'inflation depuis 2005.

Les arrêts de travail dans le viseur

L'exécutif a aussi recours au levier de la fiscalité pour faire participer les salariés malades à l'effort collectif. Il s'est notamment attaqué aux arrêts de travail, qui représentent une dépense croissante pour l'Assurance-maladie (17,9 milliards d'euros en 2025). Avant l'ouverture des discussions dans le cadre du PLFSS, il a limité la durée maximale pouvant être prescrite par un médecin pour un arrêt (un mois pour une première prescription et deux mois pour un renouvellement).

Le gouvernement a divisé par trois la durée maximale de certains arrêts de travail de longue durée, et réduit le montant maximum des indemnités journalières (IJ) versées pour les arrêts causés par un accident du travail ou une maladie professionnelle. Le PLFSS 2027 prévoit d'aller plus loin, en augmentant l'imposition des IJ pour les accidents du travail et en taxant les Français souffrant d'une affection de longue durée (cancers, AVC, diabète…). Pour sortir du rouge les finances de la Sécurité sociale, l'exécutif n'a guère d'autre choix que de sortir le rabot. Avec une croissance en berne, un déficit toujours supérieur à 5 % du PIB et des créanciers de plus en plus méfiants, il est permis de douter que le prochain gouvernement trouve une autre manière de faire.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Semaine sociale à haut risque pour le gouvernement, coup de pouce significatif en vue sur le SMIC

La reprise des cours s'annonce compliquée dans les lycées et universités, alors que les syndicats mobilisent sur le pouvoir d'achat le 5 novembre. Le geste du gouvernement sur le salaire minimum pourrait être plus important qu'attendu.

Par Leïla de Comarmond

Contrairement à ce que le gouvernement espérait, il n'y a pas eu de véritable pause dans la mobilisation sociale qui a démarré dans le sillage du mouvement lycéen pendant les vacances scolaires. Le troisième rendez-vous, ce samedi 31 octobre, a été marqué par un recul de l'affluence avec entre 320.000 et 500.000 participants, sans incidents majeurs contrairement au 17 octobre. Mais il est risqué d'y voir un essoufflement durable, alors que cette semaine de rentrée s'annonce dense.

Dans les lycées et les universités tout d'abord, l'exécutif a de quoi être inquiet. Pas sûr que les annonces faites le 26 octobre suffiront à calmer le jeu. Très loin des attentes, ont dénoncé les syndicats des élèves et étudiants, que Matignon a braqués en recevant d'abord des influenceuses. Si seule l'organisation Les Lycéens! veut empêcher l'ouverture des établissements lundi à la reprise des cours, cela devrait se corser dès le lendemain puisque l'Union syndicale lycéenne et l'Union étudiante appellent à bloquer lycées et universités mardi et jeudi.

Un rendez-vous qui s'annonce « très suivi »

Ces jours n'ont pas été choisis au hasard, surtout le second puisque les syndicats de salariés, tous désormais unanimes, appellent à se mobiliser sur le pouvoir d'achat le 5 novembre. Un rendez-vous qui « s'annonce très suivi », se félicite Frédéric Souillot, le secrétaire général de Force ouvrière, dans « La Tribune Dimanche ».

« Tout augmente sauf les salaires et les pensions », indiquait le communiqué de presse diffusé lors de l'annonce de la journée d'action lancée début octobre par la CFDT, la CGT, Force ouvrière et la FSU, auxquelles se sont ralliés la CFTC et la CFE-CGC ainsi que Solidaires. Les jeunes, qui ont largement fait le succès des mobilisations ces derniers samedis, auxquelles seules la CGT et Solidaires appelaient au niveau national, devraient venir grossir les rangs des défilés syndicaux, d'autant qu'ils sont censés être plus sécurisés.

La mobilisation des fonctionnaires, à la diète avec l'annonce d'un nouveau gel du point d'indice en 2027, viendra renforcer celle des salariés du privé. Les syndicats soulignent la forte pression qui monte du terrain sur le pouvoir d'achat et les salaires. Celle-ci n'est pas étrangère au fait que la CFDT, bien implantée chez les salariés de première ligne faiblement rémunérés, ait remis à l'ordre du jour une revendication de hausse du SMIC abandonnée depuis longtemps.

Coup de pouce au SMIC

Personne ne s'attend à des annonces avant le 5 novembre. Mais après avoir largement contribué à la montée de la pression sociale faute d'avoir pris la mesure du mouvement lycéen, le gouvernement prépare la suite. Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a dû recevoir les leaders syndicaux qui lui ont imposé de parler pouvoir d'achat. Dans la foulée, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, les a également reçus un à un, ainsi que les numéros un des organisations patronales. Un nouveau tour de piste est prévu.

Après avoir tenté de se limiter à avancer de quelques semaines la hausse légale du salaire minimum, l'exécutif a ouvert la voie à un coup de pouce, sous la pression syndicale. Ce serait une première depuis 2012. L'augmentation du

SMIC « n'est pas taboue », a confirmé sur France Inter Jean-Pierre Farandou vendredi dernier.

Le gouvernement a commencé par travailler sur une augmentation de 0,5 à 0,6 point en plus de la hausse légale, mais selon plusieurs sources, il pourrait aller au-delà et opter pour un coup de pouce supérieur. Sans aller jusqu'à satisfaire les demandes syndicales, qui vont de 100 euros par mois (6 %) pour la CFDT à 150 euros mensuels pour la CGT (+10 %) en passant par 130 euros pour FO.

Démarrage de la négociation sur l'emploi des jeunes

Comme le réclament les syndicats, le gouvernement pourrait, en outre, publier le décret qui rendra applicable une disposition du budget de la Sécu pour 2026 pénalisant les branches dont les minima conventionnels démarrent en dessous. La mesure est simple : au lieu de calculer les allègements de cotisation de leurs entreprises sur la base du minimum légal, s'appliquera le montant du minimum conventionnel.

C'est donc dans un contexte un peu particulier que va démarrer le 4 novembre la négociation sur l'emploi des jeunes entre le patronat et les syndicats annoncée depuis des mois. Le projet diffusé par le Medef aux syndicats au début de l'an dernier de recréer un contrat type CPE - qui avait mis le feu aux poudres en 2006 - avait rendu le sujet explosif. Il ne sera pas à l'ordre du jour. Il vaut mieux, par les temps qui courent.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Prix du gazole et du gaz, retraites, petits colis, découverts bancaires… Ce qui change au 1er novembre

La baisse très attendue des prix à la pompe avec la libération de 10 millions de barils de gazole par le gouvernement devrait intervenir dès « la semaine prochaine », a assuré l'exécutif.

Par Marie Delumeau

Entre la baisse des prix à la pompe et des nouvelles règles sur les découverts bancaires, de nombreux changements s'annoncent pour le portefeuille des Français au mois de novembre. Tour d'horizon des principales évolutions.

· Baisse des prix à la pompe

Bonne nouvelle pour les automobilistes. Après l'annonce faite par l'exécutif début octobre de la libération de 10 millions de barils de gazole issus des stocks stratégiques français entre novembre et janvier, ils devraient commencer à constater un effet concret au moment de faire leur plein. La ministre déléguée à l'Energie Maud Bregeon a assuré le 29 octobre sur BFMTV qu'il y aura « la semaine prochaine une baisse visible à la pompe ».

Le gouvernement table sur une baisse de 12 à 18 centimes par litre, soit en moyenne environ 10 euros d'économies par plein. Ces derniers jours, le prix moyen du gazole oscillait autour de 2,35 euros le litre. En parallèle, l'aide aux grands rouleurs, renouvelée pour les mois d'octobre à décembre, a été élargie à de nouveaux bénéficiaires depuis le 27 octobre.

· Nouvelle hausse du prix repère de vente du gaz

Les factures de gaz, quant à elle, vont à nouveau grimper ce mois-ci. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé que le prix repère de vente de gaz va augmenter de 6,6 % TTC, à 194,90 euros TTC par MWh, contre 182,88 euros par MWh au 1er octobre.

VIDEO - Comment fonctionnent les stocks stratégiques de pétrole et de gazole ?

C'est une conséquence d'une hausse des prix au mois de septembre sur les marchés du gaz, toujours perturbés par la guerre au Moyen-Orient. Selon la CRE, l'impact sur les factures pour les consommateurs dont les offres sont indexées au prix repère devrait s'élever à + 12 euros TTC en moyenne au mois de novembre. Les ménages qui ont souscrit une offre à prix fixe, soit environ 40 % des consommateurs résidentiels de gaz, ne sont pas concernés.

· Revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco

Petit coup de pouce pour les 14 millions de retraités de l'Agirc-Arrco. A compter du 1er novembre, les retraites complémentaires des salariés du privé vont augmenter de 1,4 %.

Cette revalorisation est cependant « sous-indexée » par rapport à l'inflation, estimée à 2 % pour 2026. L'an dernier, l'échec des négociations entre partenaires sociaux avait pour rappel entraîné un gel des pensions complémentaires Agirc-Arrco.

· Une nouvelle taxe sur les petits colis

Afin d'essayer de limiter l'essor des paquets extra-européens, en particulier ceux venant de plateformes asiatiques comme Shein et Temu, Bruxelles renforce son arsenal. Le 1er novembre marque l'entrée en vigueur de « frais de traitement » à hauteur de 2 euros sur les colis importés dans l'Union européenne.

Ils viennent s'ajouter à la taxe européenne de 3 euros sur les petits colis appliquée depuis juillet sur les paquets d'une valeur inférieure à 150 euros. Ces deux taxes sont exigibles pour chaque catégorie de produits contenue dans le colis.

· Tour de vis sur les indemnisations des accidents de travail

A compter du 1er novembre, de nouvelles règles vont entrer en vigueur pour les indemnisations versées par la Sécurité sociale en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Le plafond de rémunération retenu pour calculer les indemnités journalières va être abaissé à 1,8 SMIC. Il va ainsi passer à 0,226 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, contre 0,834 % précédemment.

· Top départ pour la trêve hivernale

Comme chaque année, la trêve hivernale commence à partir du 1er novembre. Elle s'étend sur cinq mois, jusqu'au 31 mars 2027. Pendant cette période, les propriétaires ne peuvent pas expulser un locataire, sauf exceptions prévues par la loi. Les coupures de gaz et d'électricité sont également interdites jusqu'au 1er avril.

· De nouvelles règles pour les découverts bancaires

La réglementation sur les découverts bancaires évolue à partir du 20 novembre. Désormais, « les banques devront vérifier la solvabilité du client avant d'accorder certains petits découverts qui n'étaient jusqu'ici pas soumis à cette obligation », précise le ministère de l'Economie sur son site. Sont concernés les découverts inférieurs à 200 euros ou remboursables dans un délai de moins d'un mois.

En parallèle, de nouveaux types de crédits, comme les paiements fractionnés et la location avec option d'achat, basculeront à partir de cette date dans le même régime que les crédits à la consommation.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Budget 2027 : faute de croissance, le gouvernement va devoir revoir sa copie pour durcir son plan de redressement

Les mauvais chiffres de la croissance changent la donne du budget 2027. Bercy annonce qu'il faudra aller au-delà des 43 milliards d'efforts déjà sur la table. Le gouvernement tablait sur une croissance de 1 %, jugée désormais caduque.

Par Stéphane Loignon

Déjà incapable de faire voter par l'Assemblée la moindre mesure d'économie au budget 2027, le gouvernement demande désormais aux députés de rehausser le niveau d'efforts à accomplir pour tenir sa cible d'un déficit public à 5 % du PIB l'an prochain.
Au vu de la dégradation de la situation économique, attestée par le recul de 0,1 % du PIB au troisième trimestre selon l'Insee, les 43 milliards d'euros d'effort inscrits au projet de loi de finances (PLF) 2027 ne suffiront pas, selon l'exécutif lui-même.

Prévisions trop optimistes

« On a vu encore ce matin une mauvaise nouvelle pour la croissance économique française », a commenté vendredi dans l'Hémicycle le ministre des Comptes publics, David Amiel. « Il ne faut pas se tromper : c'est une raison supplémentaire d'avoir des efforts budgétaires. Par rapport à ce qui a été déposé dans le texte initial, nous allons devoir avoir davantage d'efforts budgétaires, pas moins, davantage d'efforts en dépenses, davantage d'efforts en recettes », a-t-il estimé, avant même l'annonce par l'agence Fitch, vendredi soir, d'un abaissement de la perspective concernant la note de la dette française.
Une déclaration qui change la donne, un mois seulement à peine après la présentation du projet de loi de Finances en Conseil des ministres.
Bercy ne précise pas l'ampleur des efforts supplémentaires envisagés. « Le ministre a rappelé la détermination du gouvernement à ramener le déficit à 5 % du PIB en 2027. Les mesures nécessaires pour respecter cette cible de déficit feront l'objet de discussions dans le cadre du débat parlementaire », commente sobrement l'entourage de David Amiel.
Mais au vu de la cacophonie ambiante à l'Assemblée, Bercy pourrait plus probablement modifier sa copie au Sénat. Le temps aussi de faire tourner les calculettes pour préciser l'ampleur des dégâts.
Tout ça nous amène à des scénarios où la croissance en 2027 pourrait se limiter à 0,3 ou 0,4 %.
De nombreux observateurs, dont le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), avaient prévenu le gouvernement du caractère optimiste du chiffre de croissance de 1 % prévu au budget 2027. Compte tenu de l'absence d'élan de l'économie française en 2026, des taux élevés, de l'inflation en hausse, qui rogne le pouvoir d'achat des ménages, de l'incertitude politique et du climat social, cette cible paraît encore plus difficilement atteignable. Voire caduque.
« Tout ça nous amène à des scénarios où la croissance en 2027 pourrait se limiter à 0,3 ou 0,4 % », commente l'économiste chargé de la France chez Rexecode, Anthony Morlet-Lavidalie, alors que Rexecode, comme l'IFE (ex-OFCE), tablait jusqu'ici sur une croissance de 0,5 % l'an prochain.

49 milliards d'euros de dépenses supplémentaires

Cette activité en berne va peser sur le déficit. Le dérapage annoncé en 2026 - avec un solde public à 5,4 % du PIB contre 5 % prévu initialement - pourrait être plus important encore, même si l'inflation va rehausser le PIB, et potentiellement contenir ce ratio. Pour 2027, sur la base d'un déficit 2026 maintenu à 5,4 % du PIB, d'une croissance à 0,5 % et du niveau des taux plus élevé que prévu, Anthony Morlet-Lavidalie estime que la copie initiale aboutirait à une stagnation du déficit l'an prochain.

Le gouvernement ne contrôle plus rien du tout dans le débat parlementaire.
A cette aune, si le gouvernement veut tenir sa cible de 5 %, il devrait donc durcir sa copie de 0,4 point de PIB, soit environ 12 milliards d'euros. Mais Bercy va faire ses propres estimations désormais. Une chose est sûre, au vu du débat en cours, il n'est pas question d'imposer ces efforts en première lecture à l'Assemblée.
« Ils ne contrôlent plus rien du tout dans le débat parlementaire », observe le président de la commission des Finances, Eric Coquerel (LFI), en donnant pour preuve la suppression de la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes, aux 5 milliards d'euros de rendement, votée par un ensemble de députés RN, EPR, Horizons, Démocrates et DR. Ce manque à gagner s'ajoute au trou déjà creusé au fil des débats en séance sur la partie recettes, que David Amiel chiffrait à 10 milliards d'euros le 19 octobre.
En commission des Finances, les députés ont eu la main encore plus leste. La discussion sur les dépenses s'est soldée par 49 milliards d'euros de crédits supplémentaires, selon le rapporteur général du Budget, Philippe Juvin (LR). « Je suis frappé du décalage entre les déclarations vertueuses et les actes des uns et des autres », s'alarme-t-il.
Le député des Hauts-de-Seine cible autant l'Assemblée, où « l'on n'arrête pas de voter des dépenses nouvelles », que l'exécutif. « Le gouvernement semble découvrir que les prévisions de croissance sont plus basses, poursuit-il. On sait tous que les paramètres sur lesquels le budget a été construit - croissance, prix du baril, taux - ne sont pas tenables. J'appelle tout le monde à redevenir responsable. »

Possibles annulations de crédits en 2027

« Personne ne se cache : l'issue sera le 49.3 ou les ordonnances. Ce qui se vote ou pas en commission ou dans l'Hémicycle n'a absolument aucune importance », commente un député du bloc central, qui qualifie le débat actuel de « pathétique, car il y a quand même des gens qui regardent ». Mais les deux options aux mains du gouvernement pour faire passer son budget ne garantissent pas un atterrissage du déficit à 5 %.
Dans le cas des ordonnances, le texte initial s'appliquerait, sans mesure supplémentaire pour compenser la faible croissance. Et sans révision de celle-ci. Le recul du PIB au troisième trimestre vient donc compliquer ce scénario (déjà jugé problématique car il empêcherait de faire voter les mesures en faveur des lycées), sauf à miser sur des mesures de redressement supplémentaires par voie réglementaire.
Dans celui d'une adoption par 49.3, le gouvernement devrait compter sur la clémence du RN ou des socialistes pour éviter la censure, au prix de concessions qui risqueraient de dégrader le déficit. Il faudrait aussi intégrer les mesures de soutien aux lycéens.
« Est-ce que les ordonnances seraient pires qu'un 49.3 pour leur chiffre de déficit ? Ce n'est pas certain », conclut Eric Coquerel, qui s'oppose de toute façon aux deux scénarios.
« Une fois que le budget aura été adopté, par ordonnance ou 49.3, il faudra probablement en janvier faire des annulations de crédits », juge de son côté Philippe Juvin.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Après le retrait du projet de loi État local, une députée relance le débat sur le pouvoir de dérogation des préfets

Par Mathilde Karsenti

Déposée par la députée Les Démocrates, Blandine Brocard, une nouvelle proposition de loi vise à “améliorer l’efficacité de l’État au niveau local”. Le texte reprend plusieurs marqueurs du projet gouvernemental sur l’État local, retiré du Sénat en juin dernier, au risque de raviver les critiques de recentralisation.

Quatre mois après le retrait du projet de loi visant à renforcer l’État local, le sujet fait son retour au Parlement. La députée du Rhône, Blandine Brocard (Les Démocrates), vient de déposer, le 27 octobre 2026, une proposition de loi destinée à donner davantage de marges de manœuvre aux représentants de l’État dans les territoires. Renvoyé à la commission des lois, le texte compte quatre articles et repose sur trois leviers : la dérogation aux normes, la coordination des opérateurs de l’État et l’intégration territoriale de l’Agence de la transition écologique (Ademe).

Pour rappel, face aux critiques des associations d’élus et à leurs réserves sur plusieurs dispositions, le gouvernement avait retiré, le 25 juin, son projet de loi de l’ordre du jour du Sénat. Les élus le jugeaient contraire aux promesses de décentralisation du Premier ministre, Sébastien Lecornu, car il prévoyait le renforcement de l’autorité du préfet et aurait fragilisé l’autonomie des collectivités. *“Nous avons été très fermes : autant les exceptions actuelles sont compréhensibles et ne sont pas l’objet d’excès d’usage par le représentant de l’État, autant le risque d’un pouvoir plus dérogatoire mais permanent constitue un risque de recentralisation”*, avait d’ailleurs expliqué à *Acteurs publics* Guy Geoffroy, vice-président de l’AMF et maire de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), au moment du retrait du texte.

Pouvoir général de dérogation

La proposition de loi de Blandine Brocard revient pourtant sur cette idée d’un pouvoir général de dérogation au bénéfice des préfets. *“Dans les régions, les départements, les collectivités à statut particulier et les collectivités d’outre-mer mentionnées à l’article 72-3 de la Constitution, le représentant de l’État peut déroger à des normes arrêtées par l’administration de l’État pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence”,* dispose l’article premier de la proposition de loi. La dérogation doit être *“motivée et publiée”* et répondre à plusieurs critères dont l’existence d’*“un motif d’intérêt général”, “de circonstances locales”* et l’allègement des démarches administratives.

Le texte de Blandine Brocard vise à consacrer dans la loi une faculté encore peu utilisée. Depuis sa généralisation en 2020, le pouvoir de dérogation des préfets reste soumis à une forte prudence administrative, notamment en raison du risque contentieux. Face à ce constat, la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat préconisait notamment, dans un rapport d’information publié en 2025, d’inscrire dans la Constitution le pouvoir de dérogation, de permettre au préfet de déroger à des normes relevant de services ou d’opérateurs locaux qui échappent aujourd’hui à sa compétence ou encore d’associer les élus locaux à l’exercice du droit de dérogation.

Préfet, délégué territorial de principe

Le deuxième article de la proposition de loi entend quant à lui réduire la dispersion des responsabilités entre services déconcentrés et opérateurs. Le préfet de région ou de département deviendrait, par principe, le délégué territorial des établissements publics de l’État et des groupements d’intérêt public exerçant des missions territoriales, selon une liste fixée par décret en Conseil d’État.

Il donne au préfet *“les moyens d’assurer une meilleure coordination entre ces organismes, les services déconcentrés de l’État et les autres acteurs publics locaux”*, explique Blandine Brocard. Le représentant de l’État pourra ainsi *“adresser des directives d’action territoriale aux établissements concernés et demander le réexamen de décisions ayant une incidence sur son territoire, entraînant la suspension de leur exécution*”.

L’Ademe sous l’autorité des préfets

Enfin, le cas de l’Ademe – déjà au cœur des débats dans le projet de loi État local qui prévoyait son rattachement au champ de coordination du préfet puis, de nouveau, avec la PPL visant à repenser l’agencification de l’État – fait son retour. L’article 3 de la proposition de loi de Blandine Brocard prévoit d’intégrer les délégations régionales de l’Ademe aux services déconcentrés de l’État en matière d’environnement, sous l’autorité du préfet de région. *“Des personnels de l’agence peuvent être mis à disposition d’office dans les services déconcentrés de l’État pour y accomplir les missions de l’agence […] pendant une durée de trois ans, renouvelable de plein droit à leur demande”,* dispose l’article.

Le texte reprend ainsi un projet de réforme qui avait cristallisé les oppositions. Le 19 mai 2026, le conseil d’administration de l’Ademe avait mis en cause la “*faisabilité juridique*” du dispositif, évoquant une “*ambiguïté de la chaîne hiérarchique dont ces salariés relèveraient*”, et alertant sur un risque de “*démantèlement de l’agence*”.

Dans son avis sur le texte de loi, le Conseil d’État avait considéré que si le placement des délégations régionales de l’Ademe sous l’autorité du représentant de l’État ne se heurtait pas, en soi, à *“un obstacle constitutionnel”*, il comportait plusieurs fragilités. La haute juridiction administrative avait en particulier estimé que la mise à disposition d’office des agents de l’Ademe – dont 97 % relèvent du droit privé – n’était pas justifiée par un intérêt général suffisant et risquait de porter atteinte à leurs droits contractuels.

Avec un texte plus resserré, Blandine Brocard remet donc sur la table une réforme de déconcentration que le gouvernement n’est pas parvenu à faire aboutir au Sénat. Son futur examen en commission, à quelques mois de l’élection présidentielle, dira si la majorité entend véritablement relancer le débat.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

FO FINANCES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

